



COMMISSAIRE AUX COMPTES
40, rue Général Leclerc – 89100 SENS

**Office de Tourisme de Sens
et du Sénonais**
6, rue du Général Leclerc
89102 SENS Cedex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de l'Association Office de Tourisme de Sens et du Sénonais

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 5 juillet 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Office de Tourisme de Sens et du Sénonais relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

« En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les immobilisations et amortissements ;
- Les créances et dettes ;
- La trésorerie ;
- La Provision pour risques correspondant aux indemnités de fin de carrière ;
- La cote part portée à résultat des subventions d'investissements ;
- Les subventions d'exploitation reçues ;
- Les frais de personnel ;
- Les autres achats et charges externes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas reçu le rapport de gestion du Président ni les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. Nous ne sommes donc pas en mesure de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans ce rapport et dans ces autres documents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date

de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Sens, le 19 août 2020

Le Commissaire aux Comptes
François HEGNER



 **Compte de résultat**

	31/12/19	31/12/18	Abs.(M)	Abs.(%)
Ventes de marchandises	8 914	9 828	-914	-9,30
Production vendue	116 508	105 689	10 819	10,24
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	339 070	335 430	3 640	1,09
Reprises et Transferts de charge	632	21 544	-20 912	-97,07
Cotisations				
Autres produits	1 071	1 674	-603	-36,04
Produits d'exploitation	466 194	474 165	-7 970	-1,68
Achats de marchandises	6 720	4 933	1 786	36,21
Variation de stock de marchandises	-2 128	-602	-1 526	253,46
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	165 689	153 110	12 579	8,22
Impôts et taxes	2 703	27 461	-24 758	-90,16
Salaires et Traitements	195 354	209 632	-14 278	-6,81
Charges sociales	60 620	64 019	-3 399	-5,31
Amortissements et provisions	5 265	3 697	1 568	42,41
Autres charges	436	171	264	154,44
Charges d'exploitation	434 659	462 421	-27 762	-6,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	31 536	11 744	19 792	168,53
Opérations faites en commun				
Produits financiers	638	698	-60	-8,59
Charges financières	9	5	3	60,98
Résultat financier	629	693	-63	-9,12
RESULTAT COURANT	32 165	12 436	19 729	158,64
Produits exceptionnels	165	314	-149	-47,39
Charges exceptionnelles	3 597	3 849	-252	-6,55
Résultat exceptionnel	-3 432	-3 535	103	-2,92
Impôts sur les bénéfices	4 850	520	4 330	832,69
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	23 883	8 381	15 502	184,96
Contributions volontaires en nature				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Total des produits				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite				
Personnel bénévole				
Total des charges				

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	47 403	23 087	24 316	17 712
Immobilisations corporelles	162 392	152 120	10 272	14 709
Immobilisations financières	60		60	60
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	209 855	175 207	34 648	32 481
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises	8 844		8 844	6 716
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	6 547		6 547	10 035
Autres	101 503		101 503	10 808
Valeurs mobilières de placement	39 000		39 000	12 149
Disponibilités (autres que caisse)	108 985		108 985	189 869
Caisse	222		222	781
TOTAL ACTIF CIRCULANT	265 101		265 101	230 357
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	6 662		6 662	8 267
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	6 662		6 662	8 267
TOTAL GENERAL	481 618	175 207	306 411	271 105
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

 Bilan passif

	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	8 702	8 702
Résultat de l'exercice	23 883	8 381
Report à nouveau	131 949	123 567
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	164 535	140 651
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		165
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	164 535	140 816
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	24 770	21 173
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	390	1 460
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	46 063	44 103
Autres	70 653	63 553
TOTAL DETTES	117 106	109 116
Produits constatés d'avance		
TOTAL GENERAL	306 411	271 105
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	117 106	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	390	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : OFFICE DU TOURISME DE SENS ET DU SENONAIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 306 411 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 23 883 €. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

L'épidémie COVID-19 est considérée comme un évènement de l'année 2020. Les comptes au 31/12/2019 ont été établis sur la base de la continuité de l'activité, sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du COVID-19. Les conséquences du COVID-19 sur les opérations de l'Association ne peuvent pas être chiffrées à la date de l'arrêté des comptes et être estimées de manière fiable. Cependant, si l'épidémie continuait à se développer au cours de l'exercice 2020, des risques sur l'activité, les revenus, et la trésorerie pourraient se matérialiser.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	53 638	7 432	13 668	47 403
Immobilisations corporelles	162 392			162 392
Immobilisations financières	60			60
Total	216 090	7 432	13 668	209 855
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	35 926	829	13 668	23 087
Immobilisations corporelles	147 683	4 436		152 120
Immobilisations financières				
Total	183 610	5 265	13 668	175 207
ACTIF NET				34 648

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	7 432			7 432
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	24 724			24 724
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	13 668			13 668
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	13 668			13 668

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 114 772 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	60		60
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 547	6 547	
Autres	101 503	101 503	
Charges constatées d'avance	6 662	6 662	
Total	114 772	114 712	60
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	100 073
Disponibilités	393
Total	100 465

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	21 173	3 597			24 770
Total	21 173	3 597			24 770
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		3 597			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 117 106 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	390	390		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 063	46 063		
Dettes fiscales et sociales	70 593	70 593		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	60	60		
Produits constatés d'avance				
Total	117 106	117 106		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 129
Dettes fiscales et sociales	33 379
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	47 508

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Montant
Charges d'exploitation	6 662
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	6 662

Notes sur le compte de résultat**Charges et produits d'exploitation et financiers****Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 2 640 €

Honoraire des autres services : 0 €